



Comité Electoral Consultatif

**Élections des représentants enseignants et IATOS au
Conseil d'Administration
Scrutin du 07 février 2012**

PROCLAMATION DES RESULTATS

Collège	Sièges à pourvoir
Collège B des Autres enseignants et personnels assimilés	7

Nombre d'inscrits	459
Nombre de votants	333
Pourcentage de participation	72,55 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls	8
Nombre de suffrages exprimés	325
Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir)	108

Décret n° 85-59 du 18 janvier 1985, article 20 alinéa 2 : Pour l'élection des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés au conseil d'administration de l'université, dans chacun des collèges, il est attribué à la liste qui obtient le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir ou, dans le cas où le nombre de sièges à pourvoir est impair, le nombre entier immédiatement supérieur à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ont obtenu :

Nom de la liste	Nombre de voix recueillies par la liste	Nombre de sièges obtenus par la liste
Lyon 3 Ambitions	163	6
Avenir Jean Moulin	162	1

Le délai de recours à l'encontre des élections expire le mardi 14 février 2012 à 12h00.



Sont élus en qualité de représentants enseignants du collège B :

Liste d'appartenance	Nom de l' élu
Lyon 3 Ambitions	M. Alain ASQUIN
	M. Jean-Philippe PIERRON
	M. Sylvain CORNIC
	Mme Christine FERRARI-BREEUR
	Mme Vanina JOBERT-MARTINI
Mme Fabienne BOISSIERAS	
Avenir Jean Moulin	M. Jérôme RIVE

Résultats proclamés par le Comité Electoral Consultatif réuni à Lyon, le 09 février 2012,

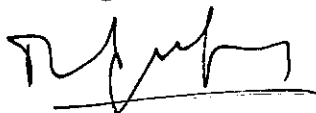
Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 :

M. Hugues FULCHIRON




Les membres du Comité Electoral Consultatif :

Mme Marie-Agnès GAY



Mme Sabine DANA-DEMARET



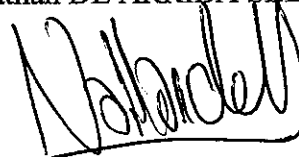
M. Patrick RAFFIN



M. Damien CHIAVERINI



M. Nathan DE ARRIBA SELLIER



M. Max DUBOST

